

Français > Vivre ensemble > Vivre à Saint-Gall > Règles pour la vie quotidienne

Règles pour la vie quotidienne

La Constitution fédérale suisse est la loi fondamentale de la Suisse. Elle définit les droits fondamentaux à la coexistence qui s'appliquent à toutes les personnes en Suisse.

Droits fondamentaux importants en Suisse, fondés sur les droits de l'homme:

Respecter la dignité humaine

Toute personne a droit à un traitement respectueux et digne :

- peu importe la religion que vous avez
- quel que soit votre pays d'origine
- peu importe votre sexe
- quel que soit votre âge.

Nul ne peut porter atteinte à la dignité d'un être humain.

Égalité pour tous

Toutes les personnes sont traitées sur un pied d'égalité, indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur âge, de leur mode de vie, de leur religion et de leur handicap.

Contacts pour toute question sur l'égalité des sexes

- [Informations de la Division Intégration et égalité entre femmes et hommes du canton de Saint-Gall](#)
- [Centre des femmes de Saint-Gall](#)
- [Association ostschweizerinnen.ch](#)
- [cfd – L'Organisation féministe pour la paix](#)
- [Femmes protestantes Suisse \(EFS\)](#)
- [avanti donne Plaidoyer pour les femmes et les filles handicapées](#)
- [Organisation lesbienne Suisse LOS](#)
- [Ligne d'assistance LGBT+](#)
- [männer.ch](#)
- [Croix rose](#)
- [Queeramnesty](#)
- [Familles arc-en-ciel](#)
- [Réseau transgenre Suisse](#)

Égalité entre les hommes et les femmes

  kurmandschi

 ክብርታ ክብርታ ክብርታ (Suisse)  tigrinya

 Si nabadgelyo leh wadajirka Suisse  somalisch

 بیا بیا با هم در سوئیس با خیال راحت زندگی کنیم  farsi

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

© 2023 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen